



# Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décision de la réunion du 26 janvier 2022***
- 2. Présentation des membres et des participants***
- 3. Présentation des missions de la Commission et de son fonctionnement***
- 4. Bilan des travaux de la CNBS lors de la précédente mandature et  
Présentation des dossiers en cours***
- 5. Dates des prochaines réunions***
- 6. Questions diverses***



# Approbation du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2022

Transmis le 3 mai 2022

Pas de remarques

Version non encore transmise aux ODG



## 1. Demande de révision du CRPM sur les eaux de vie de vin

### Avis des administrations

- défavorable quant au passage du rendement annuel au butoir pour la réfaction en cas de PVMM;
- réservé sur l'irrigation et la production des jeunes vignes

## 2. Règlementation européenne

La Commission a pris connaissance des informations sur :

1. Les lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions d'étiquetage du Règlement 2019/787
  - Allusion au Bourbon
  - Allusion au Cognac
2. Les règlements secondaires
  - Procédure de modifications des cahiers des charges
  - Définition de l'Alcool Ethylique d'Origine Agricole

## 3. Travaux du groupe de travail sur les VIFA

1. Présentation du dispositif ouvert aux AOC de vins et eau de vie de vin
2. Orientations pour l'adaptation du dispositif aux eaux de vie distillées à la repasse

## 4. Instruction de demandes de révision des cahiers des charges

1. Marc d'Alsace,
2. Cognac,
3. Genièvre Flandre Artois



## «Boissons spiritueuses» de l'INAO

Florent MORILLON  
Président

Membres du Comité National de l'INAO,  
professionnels issus de différentes filières

Responsables des interprofession  
(Cognac, Armagnac, Calvados, rhums traditionnels)  
et de la Fédération Française des Spiritueux

Représentants des Administrations

DGPE

Agriculture et Finances

DGCCRF

DGDDI

Services de l'INAO



# Présentation des membres et des participants

## Membres

Mme Nathalie CAUMETTE

MM. François FAGET,

Eric BILLHOUET,

Florent MORILLON,

Cyril PAYON,

Marc SASSIER

*Président CRINAO Normandie Bretagne*

## Administrations

DGCCRF : Guillaume PUPIER

DGPE : Alice PERRIN de BOIS la VILLE

DGDDI : Marie Cécile TANGUY

## Experts professionnels

FFS : Perrine GOTTELAND

BNIA : Marie Claude SEGUR

BNIC : Janine BRETAGNE

CIRT-DOM Carole PIMBEL

IDAC : Anne BASLEY

## Services INAO

Animation : Thierry FABIAN

Pôle : Philippe HEDDEBAUT

SEJI : Emilie COLOMBO

Contrôles : Sandrine Le ROCH

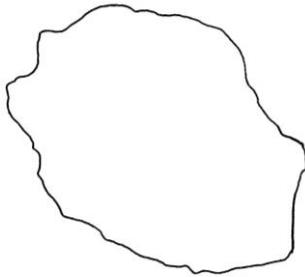
# Localisation des Appellations d'origine et Identifications Géographiques de Spiritueux





# Localisation des IG de rhums traditionnels

**La Réunion**



**Antilles françaises**

**La Guyane**



**Département français d'outre mer**



# Fonctionnement de la Commission Nationale Boissons Spiritueuses

- **Travaille tous les sujets « spiritueux » avec conséquences sur IG/AOC**
  - Questions européennes et internationales,
  - Règlements nationaux,
  - Demandes de reconnaissance en IG et de modification des cahiers des charges
  - Questions transversales aux SIQO
- **Délivre des avis, pas de décisions**
- **19 réunions en 5 ans**
  - dont 1 fois lors d'un déplacement en Armagnac et
  - 5 fois en visio-conférence lors des 2 dernières années.
- **Commission « filière rhums »**
  - 3 membres CNBS + 5 adhérents des 2 ODG de rhums.
  - A renouveler.
- **Compte rendu adressé pour relecture aux participants**
  - Version résumée adressée pour information aux présidents d'ODG d'IG de spiritueux
  - Approbation formelle lors de la réunion suivante

# Bilan des travaux de la CNBS lors de la précédente mandature Dossiers en cours

Questions européennes et internationales

Règlementation nationale

Demandes de modification des cahiers des charges

Questions internes à l'INAO



# Questions européennes et internationales

## 1. Questions de la COM sur les fiches techniques des IG (2016-2019)

- Homologation des cahiers des charges
- Changement des dénominations

## 2. Règlementation des Boissons Spiritueuses

### 1. Révision du Règlement 110-2008 : Règlement 2019/787

- Indication de provenance et Dénomination Géographique Complémentaire

### 2. Règlementation secondaire (actes délégués et règlement d'exécution)

- Procédures et registres

### 3. Lignes directrices sur les étiquetages

- Webinaire le 28 juin après midi

## 3. Travaux de l'OIV

- Panorama des conditions de production des brandies et eaux de vie de vin

## 4. Référence à l'âge moyen sur certains spiritueux

- Demande de l'Espagne de déroger à l'indication du composant alcoolique le plus jeune pour les brandies de Jerez



# Changement des dénominations

Dénomination enregistrée (R110-2008)	Dénomination actée à l'INAO en 2014
<b>Appellation d'origine contrôlée</b>	
Eau-de-vie de cidre de Bretagne	Fine Bretagne / Lambig de Bretagne
Eau-de-vie de cidre du Maine	Fine du Maine
Rhum de la Martinique	Rhum agricole Martinique
<b>Indication géographique</b>	
Marc de Champagne / Eau-de-vie de marc de Champagne	Marc champenois / Eau-de-vie de marc champenois
Ratafia de Champagne	Ratafia champenois
Eau de vie de vin de la Marne	Eau de vie de vin de la Marne / Fine champenoise
Eau-de-vie de vin originaire du Languedoc	Eau-de-vie de vin du Languedoc / Fine du Languedoc
Eau-de-vie de vin originaire du Bugey	Fine du Bugey
Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône	Eau-de-vie de vin des Côtes-du-Rhône / Fine des Côtes-du-Rhône
Eau-de-vie de Faugères / Faugères	Eau-de-vie de Faugères / Fine Faugères



1. Projets de textes (décret et arrêté) du code de la consommation fusionnant les dispositions relatives aux spiritueux (DGCCRF)
  - Mentions de vieillissement
  - Définition des millésimes
2. Dispositions du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) applicables aux spiritueux
  - Définition du rendement,
  - Réfaction du rendement, en cas de PVMM
  - Irrigation
  - Production des jeunes vignes
3. Logement des eaux de vie dans des fûts ayant logé d'autres boissons alcoolisées
  - Courrier DGCCRF/INAO du 11 juin 2019
  - Comité National du 5 septembre 2019
  - Lignes directrices du 18 février 2022



# Demandes de reconnaissance en IG et de modification des cahiers des charges

1. Évolution des dénominations des IG de boissons spiritueuses champenoises
  - **Ratafia champenois** : Cahier des charges enregistré par le Règlement (UE) 2020/623 du 30/04/2020
  - **Fine de la Marne et Marc champenois** : demandes de modification de l'UE transmises à la COM
2. Demande de reconnaissance en IG du Brandy Français
  - Améliorations significatives du projet de cahier des charges
  - Divergence avec les représentants des AOC sur durée de vieillissement XO et % de vins français
  - Démarche de progrès demandée sur ces deux points aux professionnels du brandy. Commission d'enquête : F.FAGET, V.MALHERBE, M.TOUBART et C. PAYON (Président). Échéance au 30/06/2023

# Demandes de reconnaissance en IG et de modification des cahiers des charges

3. Demande de révision de cahiers des charges
  - **Rhum Martinique : révision de la délimitation**
  - **Calvados, Calvados Pays d'Auge et Calvados Domfrontais : liste variétale**
  - **Pommeau de Bretagne : calcul de la proportion variétale**
  - **Cognac : mentions de vieillissement, dispositions agro-écologiques**
  - **Marc d'Alsace (en cours d'examen)**: Commission d'enquête : P. COSTE (Président), Y. SCHYLER, F. MORILLON et D.PAURIOL
  - **Genièvre Flandre Artois (en cours d'examen)**: Commission d'enquête : M. BOISSIER, C. PAYON (Président) et F.MORILLON. Échéance au 30/06/2022
  - **Cassis de Bourgogne (en cours d'examen)**: Commission d'enquête : E.BILLHOUET (Président), C. PAYON
  - **Cognac (en cours d'examen)**: Pas de commission d'enquête. Présentation pour validation et lancement de la PNO lors du prochain Comité National, le 2 juin



# Demands de modification des cahiers des charges (encore en cours d'examen)

- **Marc d'Alsace**
  - relèvement du TAV maximal à la distillation de 68,5% à 72 %,
  - suppression des délais entre récolte et pressurage ainsi que du rendement maximal de marc par volume de vin et
  - modification des méthodes d'évaluation de certains PPC.
- **Genièvre Flandre Artois**
  - révision de l'aire géographique,
  - précision du TAV maximal à la distillation lors de la dernière passe et
  - indication sur l'étiquetage du lieu de distillation
- **Cassis de Bourgogne**
  - extension de l'aire géographique
  - augmentation de la quantité possible de variétés secondaires ;
  - suppression de la densité maximale de plantation et des critères d'écartement des rangs et abaissement de la densité minimale de 5500 à 4000 pieds/ha
- **Cognac :**
  - modalités de gestion de la réserve climatique et
  - relèvement TAV maximal à la distillation de 72,4% à 73,7%

1. Mise en place d'une Commission « filière rhum »
2. Réflexions sur les Dispositions de contrôle communes (DCC) dans les Boissons Spiritueuses
  - Les ODG ont renoncé à l'établissement de DCC spiritueux.
  - De ce fait seules les dispositions de contrôle communes à tous les SIQO viennent compléter les dispositions spécifiques à chacune des IG ou des AOC de leurs plans de contrôle.
3. Collecte des données statistiques
  - Réalisation en 2020 d'une infographie par la FFS et l'INAO .

# Mise en place d'une Commission « filière rhum »

## ➤ Raison d'être

- Prise en compte des spécificités ultra-marines de la filière « canne-rhums »
- Pédagogie vis-à-vis des professionnels des ex AOS de rhums sur les IG et le fonctionnement de l'INAO
- Absence de CRINAO

## ➤ Bilan de ses travaux

- ✓ Aide à la rédaction des plans de contrôle,
- ✓ Facilitation de habilitation des opérateurs,
- ✓ Résolution de non conformités d'étiquetages,
- ✓ Coordination des missions de défense et de protection des IG...
- ✓ Etude de problèmes liés aux spécificités réglementaires et fiscales
  - 5 réunions dont un déplacement aux Antilles.

## ➤ A faire

- La CNBS doit désigner ses 3 représentants et
- les ODG doivent désigner leurs 5 membres

# Dates des prochaines réunions